

**De :** GP FS CHUBB Flash-Infos Produits & Réglementation  
**Objet :** Flash-Infos - Produits & Réglementation - FLA-24-08 - Extinction - Mise à jour FAQ référentiel APSAD R13  
**Date :** vendredi 31 mai 2024 10:06:18  
**Pièces jointes :** image010.png, image026.png, image027.png, image028.png, image031.png, image032.png, image033.png, image007.png, image008.png, image014.png, image001.png, image003.png, image004.png, image005.png

# Flash-Infos

## Service Produits & Réglementation

**Thème :** **Extinction**

**Objet :** **Mise à jour FAQ référentiel APSAD R13**

**De :** Mustapha Nachete

**Date :** 31/05/2024

**N° FI :** FLA-24-08



Ce Flash-Infos fait l'objet d'une enquête pour recueillir votre niveau de satisfaction au travers de 2 questions afin d'améliorer nos supports et communications futures.

*On compte sur vous !*

[Lien vers l'enquête](#)

**Version PDF du Flash-Infos : [FLA-24-08](#)**

**Retrouvez l'ensemble des Flash-Infos via ce [lien](#)** (Lien non fonctionnel avec EDGE)

*Les liens présents dans le Flash-Infos peuvent ne pas être fonctionnels sur les iPhone d'entreprise car ces derniers n'ont pas accès au réseau intranet.*

### Mise à jour de la foire aux questions du référentiel APSAD R13

Nous vous informons d'une nouvelle parution (version avril 2024) de la Foire Aux Questions pour le référentiel APSAD R13.

Elle annule et remplace la dernière version en date de septembre 2023.

Les modifications majeures apportées sont :

■ Point 014  
15 avril 2024

§ 4.2.3.4  
Transmission d'informations vers une station de télésurveillance

Il est précisé dans le référentiel APSAD R31 qu'un seul risque impose la mise en œuvre d'un seul vecteur de communication. Pour une installation d'extinction avec, soit un ECS + un DECT, soit un ECS/DEC, doit-on considérer :  
- 2 risques indépendants, donc 2 supports de communication au minimum ?  
- 1 risque unique, donc 1 seul support de

Trois cas possibles :

**1 => Détection incendie R7 seule : P3, P5 avec un niveau III**

**(1 support de communication)**

Voir l'annexe 1, ligne 1 du tableau TA.1b du référentiel APSAD R31

Exemple : ECS bâtiment (sans extinction automatique)

**2 => Extinction automatique R13 seule : P3, P5 avec un niveau III**

**(1 support de communication)**

La détection incendie est spécifique à l'extinction automatique à gaz.

Voir l'annexe 1, ligne 4 du tableau TA.1b du référentiel APSAD R31

communication au minimum ?

Exemples :

- ECS/DECT détection spécifique à l'extinction (autosurveillance de l'ECS/DECT comprise)
- ECS détection spécifique à l'extinction + DECT (autosurveillance de l'ECS + DECT comprise)
- ECS détection spécifique à l'extinction + ECS/DECT (autosurveillance de l'ECS + ECS/DECT comprise)

**3 => Détection incendie R7 + Extinction automatique**

**R13 : P3, P5 avec un niveau II (2 supports de communication)**

La détection incendie n'est pas spécifique à l'extinction automatique à gaz.

Voir l'annexe 1, ligne 15 du tableau TA.1b du référentiel APSAD R31

Exemples :

- ECS bâtiment (détection spécifique à l'extinction automatique incluse) + DECT
- ECS bâtiment (détection spécifique à l'extinction automatique incluse) + ECS/DECT

Remarque : multiplier les IEAG ne change pas le type de risque donc ne nécessite pas l'ajout de vecteur supplémentaire.

■ Point 015 15 avril 2024	§ 4.2.3.4 Transmetteur téléphonique	Oui comme indiqué au § 2.16 du référentiel APSAD R7.
------------------------------	--	--

Peut-on utiliser une centrale certifiée NF & A2P intégrant un transmetteur téléphonique à la place d'un transmetteur téléphonique NF & A2P ?

■ Point 016 15 avril 2024	§ 4.2.2.1 Asservissement par CMSI	Pour rappel, le § 4.2.1.1 du référentiel APSAD R13 indique que l'installation de détection automatique d'incendie doit répondre aux exigences du référentiel APSAD R7. En présence d'un CMSI, la norme NF S 61-932 est applicable (cf. § 2.9 du référentiel APSAD R7). Dans ce cas, le DECT doit commander les asservissements pour disposer d'une indépendance fonctionnelle. Il est alors possible de délivrer un certificat de conformité N13. Dans le cas contraire, seule une déclaration d'installation pourra être délivrée. L'absence d'indépendance fonctionnelle sera précisée en tant qu'écart.
------------------------------	--------------------------------------	--

■ Point 017 15 avril 2024	§ 4.3 & chapitre 6 Maintenance des systèmes de protection d'armoire	Elles sont identiques aux obligations concernant les locaux (chapitre 6 du référentiel APSAD R13) donc vérification de l'étanchéité tous les ans. Les moyens pour y parvenir peuvent être un lâcher réel ou un essai à l'infiltromètre conforme à l'annexe E de la norme EN 14520.
------------------------------	--	--

## Accès à la FAQ sur la R1C

La FAQ est accessible depuis la « **réglementation en 1 clic** » en passant par la [GED](#)

1. Cliquer sur « Divers »	
---------------------------	--

# Bienvenue sur la Gestion Electronique Documentaire

Recherche générale																																
<b>Par Mot du titre</b> (Partiel ou complet)	<b>Par Référence du document</b> (Partielle ou complète)	<b>Document récent</b> (du mois en cours)																														
<b>Recherche détaillée</b>																																
<b>Qualité &amp; AC</b>	• Système qualité • Alerte qualité	<b>Commerce / AO</b>	• Attestations • Siret – Insee - etc • Autres																													
<b>EHS</b>	• Système EHS	<b>Qualification</b>	• Produit																													
<b>Certificat</b>	• NF / APSAD / MASE / CE ...	<b>Ethique</b>	• Ethique																													
<b>Documen- tation</b>	• Documentation technique & commerciale	<b>DIVERS</b>	• Accès aux normes & réglementation • Accès à la réglementation en 1 clic • Accès aux Flash-infos																													
<p><b>Divers</b></p> <table border="1"> <tr> <td><b>Cobaz</b> (ex Sagaweb)</td> <td>• Inscription</td> </tr> <tr> <td><b>Cobaz</b> (ex Sagaweb)</td> <td>• Connexion</td> </tr> <tr> <td><b>Réglementation en 1 clic</b></td> <td>• Accès</td> </tr> <tr> <td><b>Flash-info</b> Marketing</td> <td>• Accès</td> </tr> <tr> <td><b>Flash-info</b> Technique</td> <td>• Accès</td> </tr> </table>			<b>Cobaz</b> (ex Sagaweb)	• Inscription	<b>Cobaz</b> (ex Sagaweb)	• Connexion	<b>Réglementation en 1 clic</b>	• Accès	<b>Flash-info</b> Marketing	• Accès	<b>Flash-info</b> Technique	• Accès																				
<b>Cobaz</b> (ex Sagaweb)	• Inscription																															
<b>Cobaz</b> (ex Sagaweb)	• Connexion																															
<b>Réglementation en 1 clic</b>	• Accès																															
<b>Flash-info</b> Marketing	• Accès																															
<b>Flash-info</b> Technique	• Accès																															
<p><b>LA REGLEMENTATION EN 1 CLIC</b></p>  <p><a href="#">Cliquez ici</a></p>																																
<p><b>FAQ</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Référentiels</th> <th>Mots clés</th> <th>Questions</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="3"><b>Extinction automatique</b></td> </tr> <tr> <td>Apasd R13</td> <td>Surpression, local fermé, circulation</td> <td>Dans la règle R13 § 2, il est précisé : « le gaz évacué doit être dirigé vers l'extérieur du bâtiment. En cas d'impossibilité d'évacuer vers l'extérieur, le gaz peut être dirigé vers un volume est suffisamment grand pour absorber la surpression sans dommage. Si ce local est fermé il doit faire partie de la zone à évacuer par le personnel ». Considère-t-on une circulation comme local fermé ? Si la circulation n'est pas considérée comme un local ou local fermé, doit-on alors l'intégrer à la zone à évacuer ?</td> </tr> <tr> <td>Apasd R13</td> <td>Formulaire Q13</td> <td>Une entreprise titulaire de la certification APSAD de service d'installation et de maintenance des systèmes d'extinction automatique à gaz peut-elle établir un compte rendu Q13 d'un système pour lequel elle n'est pas certifiée ?</td> </tr> <tr> <td>Apasd R13</td> <td>Formulaire Q13</td> <td>Est-il possible d'établir un document Q13 en l'absence de document N13 ou d'une déclaration d'installation ?</td> </tr> <tr> <td>Apasd R13</td> <td>Code A2P / Système EAG / Cas des commandants reliés au NCCT</td> <td>Peut-on utiliser un composant non listé dans la liste A2P système EAG ?</td> </tr> <tr> <td>Apasd R13</td> <td>Zones de stockage de l'agent extincteur</td> <td>Dans le cadre de l'extension de la protection d'une salle protégée par l'EAG centralisée, est-il possible de procéder à l'extension de l'EAG par l'ajout d'un ou deux réservoirs modulaires ?</td> </tr> <tr> <td>Apasd R13</td> <td>Protection d'armoire / Détection Déclenchement / Témoignage</td> <td>Combien de point de captation minimum doit-on mettre en place pour répondre au référentiel APSAD R7 dans le cadre d'une installation de détection incendie avec un détecteur aspiration (possédant deux dispositifs d'analyse distincts et possédant une attestation d'aptitude) pilotant une installation d'extinction automatique à gaz pour la protection d'une armoire ?</td> </tr> <tr> <td>Apasd R13</td> <td>Protection d'armoire / agent extincteur</td> <td>Il est précisé que les gaz inhibiteurs ne sont pas adaptés à l'extinction en armoire électrique. Cependant, aucune justification n'est apportée dans la R13. Comment se justifie cette restriction et est-il possible de la lever dans la R13 ?</td> </tr> <tr> <td>Apasd R13</td> <td>Differences de pression Installations modulaires</td> <td>Le référentiel APSAD R13 précise pour les installations centralisées que tous les réservoirs doivent avoir la même pression de service (gaz inertes et inhibiteurs) et charge identiques pour les gaz inhibiteurs. Pour les installations modulaires,</td> </tr> </tbody> </table> <p><a href="#">Accueil</a> <a href="#">ERP - IGH</a> <a href="#">Habitation</a> <a href="#">Code du Travail</a> <a href="#">ICPE</a> <a href="#">Divers</a> <a href="#">Normes</a> <a href="#">Apasd</a> <a href="#">Code des marchés</a> <a href="#">Accueil FAQ</a> <a href="#">FAQ- Détection</a> <a href="#">FAQ- Extinction auto</a> <a href="#">FAQ- Exting</a></p>			Référentiels	Mots clés	Questions	<b>Extinction automatique</b>			Apasd R13	Surpression, local fermé, circulation	Dans la règle R13 § 2, il est précisé : « le gaz évacué doit être dirigé vers l'extérieur du bâtiment. En cas d'impossibilité d'évacuer vers l'extérieur, le gaz peut être dirigé vers un volume est suffisamment grand pour absorber la surpression sans dommage. Si ce local est fermé il doit faire partie de la zone à évacuer par le personnel ». Considère-t-on une circulation comme local fermé ? Si la circulation n'est pas considérée comme un local ou local fermé, doit-on alors l'intégrer à la zone à évacuer ?	Apasd R13	Formulaire Q13	Une entreprise titulaire de la certification APSAD de service d'installation et de maintenance des systèmes d'extinction automatique à gaz peut-elle établir un compte rendu Q13 d'un système pour lequel elle n'est pas certifiée ?	Apasd R13	Formulaire Q13	Est-il possible d'établir un document Q13 en l'absence de document N13 ou d'une déclaration d'installation ?	Apasd R13	Code A2P / Système EAG / Cas des commandants reliés au NCCT	Peut-on utiliser un composant non listé dans la liste A2P système EAG ?	Apasd R13	Zones de stockage de l'agent extincteur	Dans le cadre de l'extension de la protection d'une salle protégée par l'EAG centralisée, est-il possible de procéder à l'extension de l'EAG par l'ajout d'un ou deux réservoirs modulaires ?	Apasd R13	Protection d'armoire / Détection Déclenchement / Témoignage	Combien de point de captation minimum doit-on mettre en place pour répondre au référentiel APSAD R7 dans le cadre d'une installation de détection incendie avec un détecteur aspiration (possédant deux dispositifs d'analyse distincts et possédant une attestation d'aptitude) pilotant une installation d'extinction automatique à gaz pour la protection d'une armoire ?	Apasd R13	Protection d'armoire / agent extincteur	Il est précisé que les gaz inhibiteurs ne sont pas adaptés à l'extinction en armoire électrique. Cependant, aucune justification n'est apportée dans la R13. Comment se justifie cette restriction et est-il possible de la lever dans la R13 ?	Apasd R13	Differences de pression Installations modulaires	Le référentiel APSAD R13 précise pour les installations centralisées que tous les réservoirs doivent avoir la même pression de service (gaz inertes et inhibiteurs) et charge identiques pour les gaz inhibiteurs. Pour les installations modulaires,
Référentiels	Mots clés	Questions																														
<b>Extinction automatique</b>																																
Apasd R13	Surpression, local fermé, circulation	Dans la règle R13 § 2, il est précisé : « le gaz évacué doit être dirigé vers l'extérieur du bâtiment. En cas d'impossibilité d'évacuer vers l'extérieur, le gaz peut être dirigé vers un volume est suffisamment grand pour absorber la surpression sans dommage. Si ce local est fermé il doit faire partie de la zone à évacuer par le personnel ». Considère-t-on une circulation comme local fermé ? Si la circulation n'est pas considérée comme un local ou local fermé, doit-on alors l'intégrer à la zone à évacuer ?																														
Apasd R13	Formulaire Q13	Une entreprise titulaire de la certification APSAD de service d'installation et de maintenance des systèmes d'extinction automatique à gaz peut-elle établir un compte rendu Q13 d'un système pour lequel elle n'est pas certifiée ?																														
Apasd R13	Formulaire Q13	Est-il possible d'établir un document Q13 en l'absence de document N13 ou d'une déclaration d'installation ?																														
Apasd R13	Code A2P / Système EAG / Cas des commandants reliés au NCCT	Peut-on utiliser un composant non listé dans la liste A2P système EAG ?																														
Apasd R13	Zones de stockage de l'agent extincteur	Dans le cadre de l'extension de la protection d'une salle protégée par l'EAG centralisée, est-il possible de procéder à l'extension de l'EAG par l'ajout d'un ou deux réservoirs modulaires ?																														
Apasd R13	Protection d'armoire / Détection Déclenchement / Témoignage	Combien de point de captation minimum doit-on mettre en place pour répondre au référentiel APSAD R7 dans le cadre d'une installation de détection incendie avec un détecteur aspiration (possédant deux dispositifs d'analyse distincts et possédant une attestation d'aptitude) pilotant une installation d'extinction automatique à gaz pour la protection d'une armoire ?																														
Apasd R13	Protection d'armoire / agent extincteur	Il est précisé que les gaz inhibiteurs ne sont pas adaptés à l'extinction en armoire électrique. Cependant, aucune justification n'est apportée dans la R13. Comment se justifie cette restriction et est-il possible de la lever dans la R13 ?																														
Apasd R13	Differences de pression Installations modulaires	Le référentiel APSAD R13 précise pour les installations centralisées que tous les réservoirs doivent avoir la même pression de service (gaz inertes et inhibiteurs) et charge identiques pour les gaz inhibiteurs. Pour les installations modulaires,																														

## Vos interlocuteurs

### Laurence Fabre

Extincteur, RIA, colonne et poteau d'incendie, défibrillateur, plan, divers équipements de sécurité



### Franck Gaillardou

Eclairage de sécurité, Compartimentage, Désenfumage



### Yannick Thiefin

Conseil et formation, Support réglementation



## Mustapha Nachete

Extinction automatique à gaz, eau ou poudre  
Extinction par brouillard d'eau



## Julien Eudeline

ARI, Détection gaz, Risques spéciaux



Delphine Chaffardon

## Offre de services



## Chefs produits – Qui fait

quoi :

 PDF Lien

Page 1 of 1

**CHEFS PRODUITS  
QUI FAIT QUOI ?**

#### **Missions du service produits et réglementation**

Pour toute demande d'inscription/désinscription, merci d'envoyer un mail à [veronique.lachaume@chubbfs.com](mailto:veronique.lachaume@chubbfs.com)

*Nota : Vu le nombre important de destinataires, ce mail peut faire l'objet de plusieurs diffusions distinctes.*